

EMOVA GROUP

Société Anonyme au capital de 14.993.740,05 €

23 rue d'Anjou
75 008 PARIS

421 025 974 R.C.S. PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2016

Emmesse Conseil et Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
217-219 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Cabinet Didier Kling & Associés
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
28, avenue Hoche
75008 Paris

EMOVA GROUP

23 rue d'Anjou
75 008 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

- Exercice clos le 30 septembre 2016 -

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EMOVA GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception des points décrits dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et de la comptabilisation d'impôts différés attachés à des déficits reportables qui sont présentés respectivement dans les notes « 11 – Ecart d'acquisition » et « 8 – Impôt » de l'annexe des comptes, la direction a établi un business plan basé sur ses meilleures estimations.

En l'absence d'éléments probants mis à notre disposition confirmant des hypothèses clés sous-tendant ce business plan, au regard des réalisations passées, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier :

- la nécessité de constituer une dépréciation de l'écart d'acquisition relatif à l'UGT « service », lequel s'élève au 30 septembre 2016 à 18.886 milliers d'euros, et, dans cette hypothèse, son montant éventuel ;
- la probabilité que l'entité disposera de bénéfices imposables sur lesquels pourront s'imputer les déficits fiscaux ayant fait l'objet d'une activation d'impôts différés s'élevant à 8.343 milliers d'euros au 30 septembre 2016 dont 1.798 milliers d'euros ayant été activés au cours de l'exercice, affectant le résultat de la période de 1.477 milliers d'euros.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit aux réserves mentionnées ci-dessus :

- Le paragraphe « Test de dépréciation des écarts d'acquisition » de la note 11 de l'annexe expose notamment les modalités retenues pour la détermination des valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie définies par votre société.
- Le paragraphe « Impôts différés » de la note 8 de l'annexe expose notamment les modalités retenues pour les déficits fiscaux ayant fait l'objet d'une activation d'impôts différés.

Ces estimations ont été établies par la direction sur la base de leurs hypothèses. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 8 et la note 11 des états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 31 janvier 2017

Cabinet Didier KLING & Associés

EMMESSE Conseil et Audit

 **Didier KLING**  **Dominique MAHIAS**

 **Michel SUDIT**

**Commissaires aux comptes
Compagnie de PARIS**

**Commissaire aux comptes
Compagnie de PARIS**

emova

G R O U P



au nom de la rose



COMPTES CONSOLIDES

2016

EMOVA GROUP

Exercice clos au 30 Septembre 2016



SOMMAIRE

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	- 5 -
2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	- 6 -
ACTIF.....	- 6 -
PASSIF.....	- 7 -
3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	- 8 -
4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	- 9 -
5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	- 10 -
Note 1 – Informations générales.....	- 10 -
Note 2 – Principes comptables.....	- 12 -
A. Déclaration de conformité.....	- 12 -
B. Bases de préparation.....	- 12 -
C. Principes généraux de consolidation.....	- 13 -
D. Règles et méthodes d'estimation.....	- 13 -
a) Utilisation d'estimations.....	- 13 -
b) Transactions en devises et instruments financiers.....	- 14 -
c) Regroupements d'entreprises.....	- 14 -
d) Résultat net des activités abandonnées.....	- 14 -
e) Résultat par action.....	- 15 -
f) Immobilisations incorporelles.....	- 15 -
g) Immobilisations corporelles.....	- 15 -
h) Autres actifs financiers.....	- 16 -



au nom de la rose



i) Stocks	- 16 -
j) Créances clients.....	- 16 -
k) Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	- 17 -
l) Auto-détention.....	- 17 -
m) Attributions d'actions gratuites	- 17 -
n) Provisions	- 17 -
o) Impôts différés.....	- 18 -
p) Dettes financières (courantes et non-courantes).....	- 18 -
q) Actifs et passifs détenus en vue de la vente	- 19 -
r) Chiffre d'affaires.....	- 19 -
Note 3 – Périmètre de consolidation	- 20 -
Note 4 – Faits marquants de la période et événements postérieurs a la clôture	- 21 -
a) Faits marquants de la période.....	- 21 -
b) Evènements postérieurs à la clôture.....	- 22 -
Note 5 – Information sectorielle	- 26 -
Note 6 – Chiffre d'affaires	- 27 -
Note 6 bis – Resultat Opérationnel non courant	- 27 -
Note 7 – Produits et charges financiers	- 28 -
Note 8 – Impôts	- 29 -
a) Charge d'impôt sur les résultats.....	- 29 -
b) Impôts différés.....	- 29 -
Note 9 – Résultat net des activités abandonnées.....	- 30 -
Note 10 – Résultat par action	- 30 -
Note 11 – Ecart d'acquisition	- 31 -
Note 12 – Immobilisations incorporelles	- 34 -
Note 13 – Immobilisations corporelles	- 35 -
Note 14 – Titres mis en équivalence.....	- 35 -
Note 15 – Autres actifs financiers	- 36 -



au nom de la rose



Note 16 – Autres actifs non courants.....	- 36 -
Note 17– Créances clients.....	- 37 -
Note 18 – Autres actifs courants.....	- 37 -
Note 19 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	- 38 -
Note 20 – Actifs et passifs détenus en vue de la vente.....	- 38 -
Note 21 – Provisions pour risques et charges.....	- 39 -
Note 22 – Dettes financières.....	- 39 -
Note 23 – Autres passifs non courants.....	- 40 -
Note 24 – Autres passifs courants.....	- 40 -
Note 25 – Effectifs.....	- 40 -
Note 26 – Informations complémentaires.....	- 41 -
a) Description de l'actionariat.....	- 41 -
b) Description de la gouvernance.....	- 41 -
c) Données de marché.....	- 42 -
d) Politique de gestion des risques financiers.....	- 43 -
e) Informations et transactions concernant les parties liées.....	- 45 -
f) Engagements hors bilan.....	- 46 -



1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Libellé - k€	Notes	30/09/2016	30/09/2015
Chiffre d'affaires	6	14 734	11 741
Autres produits de l'activité		0	0
Achats consommés		-2 519	-1 202
Charges de personnel		-5 591	-4 288
Charges externes		-6 460	-5 910
Impôts et taxes		-183	-120
Dotations aux amortissements		-346	-323
Autres produits et charges d'exploitation		385	-18
Résultat opérationnel courant		21	-121
Autres produits et charges opérationnels	6 bis	-621	-655
Résultat opérationnel		-600	-776
Produits de Trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut		-1 340	-1 461
Coût de l'endettement financier net		-1 340	-1 461
Autres produits et charges financiers	7	1 063	2 808
Charge d'impôt	8	1 678	1
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	14	-31	23
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		770	594
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	9	-101	-285
Résultat net		669	309
Dont :			
Part du groupe		696	357
Part hors groupe		-27	-49
Résultat net par action (en euros)	10	0,01	0,00
Résultat net dilué par action (en euros)	10	0,01	0,00

Libellé - k€	Notes	30/09/2016	30/09/2015
Résultat net consolidé de l'exercice		669	309
Ecarts actuariels sur indemnité de départ à la retraite			
Eléments non recyclables en résultat			
Variation nette sur juste valeur des instruments financiers de couverture et autres actifs financiers (AFS)			
Variation des écarts de conversion			
Eléments recyclables en résultat		-35	
Résultat global consolidé		634	309
Dont :			
Part du groupe		661	357
Part hors groupe		-27	-49



au nom de la rose



2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2016	30/09/2015
Ecart d'acquisition	11	19 358	18 537
Immobilisations incorporelles	12	21223	18 674
Immobilisations corporelles	13	1040	755
Participations entreprises associées	14	233	3
Autres actifs financiers	15	668	421
Autres actifs non-courants	16	770	498
Actifs d'impôts non courants	8	815	164
Total actif non courants		44 109	39 053
Stocks et en-cours		391	158
Clients et comptes rattachés	17	2 002	1930
Autres actifs courants	18	3 540	3 525
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19	705	367
Total actif courants		6 639	5 981
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	20	2 171	3 237
Total ACTIF		52 918	48 271



au nom de la rose



PASSIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2016	30/09/2015
Capital		14 994	14 994
Primes liées au capital		18 697	18 697
Réserves		-5 850	-5 532
Résultat de l'exercice		696	357
Capitaux propres - part du groupe		28 537	28 517
Intérêts minoritaires		-142	-1750
Total capitaux propres		27 395	26 767
Provisions pour retraites et autres avantages		96	60
Provisions non courantes	21	287	229
Impôts différés - passif	8		1060
Emprunts et dettes financières non courants	22	9 371	8 745
Autres passif non courants	23	613	807
Total passif non courants		10 467	10 900
Fournisseurs et comptes rattachés	24	3 553	1729
Emprunts à court terme	19	239	108
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	22	4 101	2 427
Provisions courantes	21	999	1070
Autres passifs courants	24	5 645	4 473
Total passif courant		14 537	9 807
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	20	520	796
Total PASSIF		52 918	48 271



au nom de la rose



3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Libellé - k€	Notes	30/09/2016	30/09/2015
Résultat net consolidé		669	309
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions		-111	-216
+/- Variation des impôts différés		-1678	-89
-/+ Plus et moins-values de cession		312	-159
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		31	-23
Capacité d'autofinancement		-776	-178
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité		2 128	-3 203
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		1 352	-3 382
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-723	-921
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		15	96
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-31	0
+/- Incidence des variations de périmètre		-306	-542
+/- Variation des prêts et avances consentis		-19	-24
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		-45	737
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-1 109	-654
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère		0	4 961
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et augmentation de comptes courants		106	2 268
- Remboursements d'emprunts et remboursements de comptes courants		-141	-3 489
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement		-36	3 741
+/- Incidence des variations des cours des devises		0	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		207	-295
TRESORERIE D'OUVERTURE		259	554
TRESORERIE DE CLOTURE		467	259



4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Libellé - k€		Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres	Capitaux propres (hors groupe)
Situation nette au	30 septembre 2014	12 851	15 878	-6 023	471	23 177	-1 664
Affectation du résultat N-1				471	-471		
Var. de capital en numéraire et souscrip		2 143	2 819			4 961	
Résultat					357	357	-49
Ecart de conversion - Effet de change				-3		-3	
Variation de périmètre				37		37	-37
Autres				-13		-13	-1
Situation nette au	30 septembre 2015	14 994	18 697	-5 532	357	28 517	-1 750
Affectation du résultat N-1				357	-357		
Distribution/ brut versé							
Var. de capital en numéraire et souscrip							
Résultat					696	696	-27
Autres augmentations / diminutions							
Reclassement/Restructural/ changement de méthode							
Ecart de conversion - Effet de change				-35		-35	
Variation de périmètre (1)				-609		-609	636
Autres				-32		-32	-1
Situation nette au	30 septembre 2016	14 994	18 697	-5 850	696	28 537	-1 142

(1) IL S'AGIT DE RACHAT DE PARTS DE LA SOCIETE FLORE DISTRI PAR LE GROUPE.



au nom de la rose



5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

EMOVA GROUP (le « Groupe ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 23, rue d'Anjou – 75008 Paris.

EMOVA GROUP a deux activités principales :

- Le développement des réseaux de franchise des enseignes Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose ;
- Le référencement de fournisseurs sur produits de fleurs, plantes, accessoires à destination de ces 3 réseaux.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2016 présentés ont été arrêtés lors de la séance du 23 janvier 2017 par le Directoire.

Le modèle économique du Groupe repose sur 5 sources de revenus :

- Les redevances sur le chiffre d'affaires « B to C » des magasins aux 4 enseignes (33%) dans le cadre d'un contrat de franchise d'une durée de 7 ans renouvelable;
- Les redevances de publicité nationale (12%) ;
- Les commissions versées par les fournisseurs référencés sur les achats effectués par les magasins à l'enseigne (22%) ;
- Les droits d'entrée sur les opérations de développement (créations et successions) (3%) ;
- Le chiffre d'affaires des magasins en propre (30%).

Les ventes actuellement réalisées par internet ne sont pas significatives (<0,3%). Un projet de plateforme e-commerce est actuellement à l'étude.

Au 30 septembre 2016, le nombre de boutiques en propre est de 29 quand les réseaux franchisés sont composés de 367 magasins en France et à l'international, soit un total de 396 magasins.

Le volume d'affaires des enseignes du Groupe (hors Au Nom de la Rose – non significatif car acquisition réalisée au Q3 2016), correspondant au chiffre d'affaires réalisé par les magasins (franchisés ou non) de chaque réseau, est présenté ci-dessous à titre indicatif :



au nom de la rose



en K€	2015-16
MONCEAU	58 983
HAPPY	11 543
RAPID'FLORE	28 908
TOTAL VOLUME D'AFFAIRES DES ENSEIGNES	99 435

Positionnement des 4 marques du Groupe et critères d'implantation:

- 4 marques complémentaires ;
- 4 positionnements distincts ;
- 4 cibles identifiées ;
- 4 niveaux d'investissement ;
- 4 profils de franchisés.

❖ **Monceau Fleurs :**

- Positionnement premium
- villes de plus de 25 000 habitants ;
- Consommateurs CSP+ qui sont connaisseurs et recherchent le choix, la qualité et l'élégance ;
- Profil d'investisseur cherchant la sécurité (cadres grandes entreprises, ...) avec un apport de 80 K€ minimum ;
- Près de 300 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Rapid'Flore :**

- Positionnement économique ;
- Villes de moins de 25 000 habitants ;
- Consommateurs CSP- qui recherchent le prix, la proximité et le prêt à emporter ;
- Investisseur cherchant la proximité avec profil commerçant (cadres moyens) avec un apport de 40 K€ minimum ;
- Près de 200 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Happy :**

- Positionnement innovant ;
- Villes de plus de 100 000 habitants ;
- Consommateurs CSP+ urbains et connectés qui recherchent des offres tendance ;
- Investisseur jeune entrepreneur esprit trend setter et commerçant avec un apport de 80 K€ minimum ;
- Près de 200 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Au Nom de la Rose :**

- Positionnement spécialiste ;
- Villes de plus de 100 000 habitants ;
- Consommateurs CSP+ hyper urbains ;
- Femmes affectionnant l'univers de la rose et de la marque, commerçantes ;
- Près de 100 sites potentiels identifiés en France.



au nom de la rose



NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

A. Déclaration de conformité

Le Groupe est coté sur le marché Alternext d'Euronext Paris depuis le 7 décembre 2007. Le Groupe a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui modifie l'article L. 223-24 du Code de Commerce, à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm, intègre les normes internationales qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les états financiers consolidés EMOVA GROUP au 30 septembre 2016 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1er octobre 2015 et adoptés par l'Union européenne.

Les textes (normes, amendements et interprétations) non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation sont notamment les suivants :

- IFRS 9 : « Instruments financiers » (« exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018)
- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018)
- IFRS 16 – « Contrats de location » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019)

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

B. Bases de préparation

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.



au nom de la rose



B.1 Changement de présentation

- Néant

B.2 Corrections d'estimations

- Néant

C. Principes généraux de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA GROUP et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Plus particulièrement, les états financiers consolidés comprennent le périmètre Au Nom de la Rose sur la période commençant depuis sa date d'acquisition, soit du 5 juillet 2016 au 30 septembre 2016,

Le contrôle existe lorsque EMOVA GROUP a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité pour influencer sur les rendements variables de cette entité dont bénéficie EMOVA Group

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

D. Règles et méthodes d'estimation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles sont présentés dans les paragraphes suivants.

a) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans les comptes du Groupe à la date d'arrêt des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.



au nom de la rose



Les principales sources d'estimations et de jugements comptables significatives concernent l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers, l'estimation de la valeur résiduelle des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et la mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (ces derniers étant mesurés en conformité avec les principes évoqués en Note 8 – b) (Impôts différés). En matière de litige, le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables.

Les écarts d'acquisition et les marques ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils se rattachent. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession et de la valeur d'usage des UGT. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.

b) Transactions en devises et instruments financiers

- Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

- Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont postées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

c) Regroupements d'entreprises

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs étant évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant en écarts d'acquisition (« goodwill »). Ceux-ci ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 révisée.

d) Résultat net des activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité, une région géographique complète ou des magasins en cours de cession.



au nom de la rose



e) Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre d'actions à la clôture de l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues.

f) Immobilisations incorporelles

- Frais de recherche et développement générés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

- Concessions, brevets et marques

Les marques et enseignes sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de l'acquisition. Des tests de pertes de valeur sont pratiqués annuellement selon la méthodologie pratiquée en note 11 et 12.

g) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Machines et équipements	De 6 à 10 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans



au nom de la rose



La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

h) Autres actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

- Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires directement imputables à l'acquisition.

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

- Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

- Dépôts et cautionnements et autres

On trouve principalement dans ce poste des dépôts de garantie, des dépôts sur des comptes séquestres lors de litiges ou d'arbitrage.

i) Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode FIFO (premier entré-premier sorti).

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable.

j) Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement.



au nom de la rose



k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

l) Auto-détention

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

m) Attributions d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les attributions d'actions gratuites représentent un avantage consenti aux bénéficiaires et constituent un complément de rémunération payé par le Groupe. Ce complément est comptabilisé de la façon suivante : la juste valeur des actions attribuées, qui correspond aux services rendus par les employés en contrepartie des actions reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en charges en contrepartie des capitaux propres.

La juste valeur des attributions d'actions gratuites est déterminée sur la base du cours de bourse de clôture de l'action EMOVA GROUP à la date d'attribution.

Il n'existe pas au 30 septembre 2016 d'actions gratuites non attribuées.

n) Provisions

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque couru ou de la charge exposée, assise sur les meilleurs éléments connus.

- Provisions courantes

Risques sur contrats : ces provisions concernent les contentieux sur contrats.

- Provisions non courantes

Avantages au personnel : le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer lors ou après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies, sont :

- les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite ;

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par le Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turnover, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.



au nom de la rose



o) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions des résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf circonstances particulières justifiant la non constatation de cette dette potentielle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

p) Dettes financières (courantes et non-courantes)

Les dettes financières courantes et non-courantes comprennent les emprunts obligataires convertibles et les autres emprunts.

Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires convertibles sont considérés comme des instruments financiers composés de deux éléments : une composante obligataire enregistrée en dette et une composante action enregistrée en capitaux propres.

La composante obligataire est égale à la valeur actualisée de la totalité des flux de décaissement futurs au titre de l'obligation au taux d'une obligation simple qui aurait été émise au même moment que l'obligation convertible. La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence avec le montant nominal de l'emprunt obligataire à l'émission.

Les frais d'émission et les primes de remboursement des emprunts obligataires sont incorporés dans le coût de la dette au passif en ajustement du montant nominal de la dette.

La différence entre les frais financiers comptabilisés et les montants effectivement décaissés est ajoutée à chaque clôture au montant de la composante dette de sorte qu'à l'échéance, le montant à rembourser en cas de non conversion corresponde au prix de remboursement (méthode du coût amorti).



au nom de la rose



q) Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou le groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé. Le Groupe classe également en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant en cours de liquidation.

Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

r) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend principalement :

- Les droits d'entrée perçus à chaque ouverture d'un nouveau point de vente ;
- Les redevances des franchisés ;
- Les commissions sur ventes de produits aux franchisés (fleurs, plantes, accessoires) ;
- Les ventes au détail de fleurs, plantes, accessoires par les points de vente détenus par le Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe est enregistré conformément à la norme IAS 18 « Reconnaissance du revenu ».



au nom de la rose



NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	sept-16			sept-15		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRP	IG	100%	100%	NC		
CARTOMANIA	IG	83%	83%	NC		
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
CENTRALE DES FLEURS	ME	33%	33%	NC		
ANDR	IG	100%	100%	NC		
EMP	IG	100%	100%	NC		
FINAROSSES	IG	100%	100%	NC		
FINANET	IG	100%	100%	NC		
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
GESTFLORE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFE	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFEI	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
PB PARTICIPATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ROSARUM	IG	100%	100%	NC		
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
<u>Société en activité abandonnée ou en cours de cession</u>						
CENTRALE DES FLEURS				IG	100%	100%
FLORE DISTRI	IG	51%	51%	IG	32%	32%
MF ITALIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
KSV HOLDING				IG	100%	100%
Monceau Fleurs international	IG	100%	100%	IG	100%	100%
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

Participations non consolidées

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville, du fait de leur caractère non significatif aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel, n'ont pas été consolidées dans les comptes présentés ci-joints. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- Hekayem (participation détenue à 13 %)
- Territorio Verde (Master Franchisé Portugais Monceau Fleurs)



au nom de la rose



- Territorio happy (Master Franchisé Portugais Happy)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- HK Fleurs (participation détenue à 5%)
- Monceau Fleurs UK (société sans activité opérationnelle)
- Mylène et Associés (société sans activité opérationnelle)
- Lounge Floreo (participation détenue à 35%)
- Florexnord (participation détenue à 11.39%)
- Veronica's Flowers (participation détenue à 25%)
- Vanessa Fleurs (participation détenue à 35%)

NOTE 4 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

a) Faits marquants de la période

- Acquisition du Groupe Au Nom de la Rose

EMOVA GROUP a réalisé l'acquisition au début du troisième trimestre 2016. Le concept d'Au Nom de la Rose repose principalement sur un mono produit : la rose, avec une focalisation sur l'achat "cadeau" et une gamme de produits dérivés. Cette acquisition permet à EMOVA GROUP d'accélérer son plan de développement en intégrant une marque à forte notoriété et un réseau de boutiques bien établi, d'exploiter des synergies opérationnelles et de bénéficier de l'expérience d' Au Nom de la Rose, pionnier sur le marché du commerce électronique.

Au Nom de la Rose exploite directement et indirectement, en France et à l'étranger, un réseau de 74 magasins à l'enseigne « AU NOM DE LA ROSE » détenu en propre ou en franchise.

Emova group a identifié et déterminé de manière provisoire la valeur des actifs acquis et des passifs assumés et la valeur de l'écart d'acquisition résiduel. Ce goodwill résiduel a été affecté à l'UGT service pour 771 k€ (cf note 11)

- Cession partielle de la société Centrale des Fleurs

Aux termes d'une promesse unilatérale d'achat sous conditions suspensives en date du 24 décembre 2015, modifiée par avenant en date du 14 mars 2016, la société MAJALIS a acquis auprès de la Société, soixante-sept pourcent (67%) de la société LA CENTRALE DES FLEURS.

Le prix de cession des Parts Cédées prenant en compte que les Parts Cédées représente soixante-sept pourcent (67%) du capital et des droits de vote de la société LA CENTRALE DES FLEURS, soit 35.979 Parts Cédées, a été fixé à la somme de quatre cent deux mille euros (402.000,00 €).

Cette cession s'est inscrite dans le cadre plus général du portage de points de vente, afin que le réseau MONCEAU FLEURS conserve cet emplacement stratégique et historique de la Place Koenig. Cet emplacement est le deuxième chiffre d'affaires sous enseigne du Groupe.

La société d'exploitation de ce magasin, LA CENTRALE DES FLEURS, fortement déficitaire (plus de 2millions de passif) avait été rachetée par EMOVA GROUP au mois de juillet 2015, pour un prix total de 1 euro, lui évitant ainsi une cessation des paiements. Au terme de l'opération projetée, la société MAJALIS, détenue à 100% par Mme Béatrice MUZARD GREVET et ses ayants droits, détiendrait 67% du capital social de la société LA CENTRALE DES FLEURS, le groupe conservant une participation minoritaire, cette association étant par ailleurs soumise à un pacte d'associés conclu avec la société MAJALIS.



au nom de la rose



- Paiement des échéances du plan de sauvegarde

Cf b) Evènements post clôture

- Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital sur la période.

- Restructurations / réorganisations et développement de la nouvelle identité EMOVA

Le Groupe a poursuivi sa restructuration et sa réorganisation avec la nouvelle identité EMOVA Group.

- Comparabilité des comptes

Les comptes sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2015.

Au 30 septembre 2016, les comptes consolidés du groupe EMOVA intègrent les comptes du périmètre Au nom de la Rose du 1 juillet au 30 septembre 2016.

Cette acquisition a eu les impacts suivants sur les comptes consolidés au 30 septembre 2016 :

- Impact sur le chiffre d'affaires :	+ 940 k€
- Impact sur le résultat opérationnel :	- 305 k€
- Impact sur le résultat net :	- 410 k€

b) Evènements postérieurs à la clôture

- Résolution du Plan de Sauvegarde et ouverture d'une procédure de SFA

Après paiement des 3 premières annuités, le passif restant dû au titre du Plan de Sauvegarde s'élevait au 30 septembre 2016 à 13.859.346,31 € décomposé comme suit :

- Obligataires (OC + OS) :	8.807.706,64 € (intérêts à échoir inclus)
- Banques et assimilés :	4.059.648,62 € (intérêts à échoir inclus)
- Intragroupe :	606.464,00 €
- Créanciers d'exploitation :	385.527,05 €

Le 30 septembre 2016, EMOVA GROUP a informé le commissaire à l'exécution du plan qu'elle ne procéderait pas au règlement du quatrième dividende du Plan de Sauvegarde souhaitant consulter ses créanciers obligataires et financiers sur un projet d'apurement de son passif dans le cadre d'une procédure de conciliation.

Par ordonnance en date du 3 octobre 2016, le Président du Tribunal de commerce de Paris a désigné la Selarl Bauland, Carboni & Martinez prise en la personne de Maître Carole Martinez, en qualité de Conciliateur d'EMOVA GROUP, pour une durée de 4 mois, avec pour mission « d'assister le dirigeant dans les négociations avec les créanciers, ainsi qu'avec le commissaire à l'exécution du plan afin de préparer la demande d'ouverture d'une demande de sauvegarde financière accélérée, et plus généralement, dans la recherche de toutes solutions permettant de mettre fin aux difficultés de l'entreprise et d'en assurer sa pérennité ».

Sous l'égide du conciliateur, les assemblées des obligataires (titulaires d'OC d'une part et titulaires d'OS d'autre part) se sont tenues le 4 octobre 2016. Faute de quorum sur première convocation, les titulaires d'OS, ont été à nouveau convoqués et se sont réunis le 21 octobre 2016. Une proposition de remboursement par voie de remise d'actions nouvelles, assortie d'une soulte et ce, en contrepartie de l'abandon des intérêts et d'une partie du nominal a été soumise auxdites assemblées. :

- Assemblée des titulaires d'OC :
 - o Quorum sur première convocation : 57,41% ;
 - o Vote en faveur de la proposition : 97,53% ;



au nom de la rose



- Assemblée des titulaires d'OS :
 - o Quorum sur deuxième convocation : 19,83% ;
 - o Vote en faveur de la proposition : 76,35%.

Parallèlement, le conciliateur a consulté les créanciers financiers (banques et assimilés) sur le plan d'apurement du passif prévoyant pour ces derniers deux options (option A : remboursement comptant à hauteur de 50% et abandon du solde et option B : remboursement hors plan à hauteur de 100% sur la durée restant à courir du plan initial).

Les créanciers financiers se sont prononcés à l'unanimité en faveur de cette proposition.

L'impossibilité de réunir l'intégralité des porteurs d'une souche a rendu impossible la voie de la modification substantielle du Plan de Sauvegarde puisque la conversion de titres de créance en capital requiert nécessairement l'unanimité.

Pour autant, le soutien suffisamment large ainsi recueilli auprès des créanciers obligataires et financiers a permis d'envisager la voie d'une procédure de sauvegarde financière accélérée (« SFA ») post-résolution du Plan de Sauvegarde.

C'est ainsi que la SCP Thevenot-Perdereau-Manière-El Baze, prise en la personne de Maître Christophe Thevenot, en qualité de commissaire à l'exécution du Plan de Sauvegarde a sollicité, auprès du Tribunal de Commerce de Paris, la résolution du Plan de Sauvegarde au motif du non-paiement du quatrième dividende du plan conformément à l'article L.626-27 I alinéa 2 et II du Code de commerce. Concomitamment et en l'absence de cessation des paiements, EMOVA GROUP a demandé l'ouverture d'une procédure de SFA.

Par jugements distincts en date du 22 novembre 2016, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé la résolution du Plan de Sauvegarde et ouvert une procédure de SFA au bénéfice d'EMOVA GROUP. Ont été désignés, Monsieur Jean-Pierre BEGON-LOURS, en qualité de Juge-Commissaire, la Selarl Bauland, Carboni, Martinez & Associés, prise en la personne de Maître Carole Martinez, en qualité d'Administrateur Judiciaire d'EMOVA et la SCP BTSG prise en la personne de Maître Stéphane Gorrias, en qualité de Mandataire Judiciaire.

Par ordonnance en date du 25 novembre 2016, le Juge-commissaire a, au visa des articles L.626-30-2 alinéa 3 et L.628-10 du Code de commerce, réduit à 8 jours le délai entre la transmission du projet de plan de sauvegarde financière accélérée (le « Plan de SFA ») aux membres du Comité des Etablissements de Crédit (« CEC ») et le vote dudit Comité et dit qu'en application de l'article R.628-16 du code de commerce, le délai entre la convocation de l'assemblée unique des obligataires (l'« AUO ») et le vote des obligataires est également réduit à 10 jours.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le présent projet de Plan de SFA avec le concours de l'Administrateur Judiciaire.

- Traitement des dettes à l'égard des membres du Comité des Etablissements de Crédit (« CEC »)

Pour les créances du Plan de Sauvegarde, la proposition d'apurement soumise au vote du CEC comporte deux options :

- **Option A** : un remboursement comptant de 50% du montant de la créance résiduelle (capital et intérêts à échoir) et ce, pour solde de tout compte, soit avec un abandon du surplus ;
- **Option B** : un apurement hors plan de la créance résiduelle selon les mêmes modalités que celles fixées dans le Plan de Sauvegarde résolu, soit selon 6 annuités progressives payables le 30 septembre de chaque année, sauf pour la première échéance qui sera payée le jour où le jugement d'arrêté du Plan de SFA sera définitif, soit, sur une nouvelle base 100 : 11,90% début 2017, 14,29% en septembre 2017, 17,86% de septembre 2018 à septembre 2020 et 20,24% en septembre 2021, du principal restant dû, au taux d'intérêt conventionnel et assorti des garanties contractuelles d'origine ;



au nom de la rose



Pour les créances nées après l'adoption du Plan de Sauvegarde, leur traitement s'effectuera également hors plan selon les mêmes modalités contractuelles et/ou légales que celles en vigueur au jour de l'ouverture de la SFA.

L'apurement des dettes financières selon les modalités susvisées n'entraînera aucun autres intérêts, frais et accessoires, ni pénalités ou indemnités quelconques à la charge d'EMOVA GROUP.

Il est précisé que le traitement dit « hors plan » prévu pour les créances du Plan de Sauvegarde sous option B et pour les créances post Plan de Sauvegarde, n'emportera aucune novation des créances et sera expressément acté avec indication des modalités d'apurement dans le dispositif du jugement d'arrêté du plan de SFA à intervenir. Des contrats et/ou avenants seront conclus entre EMOVA GROUP et chaque créancier financier concerné pour régir le traitement hors plan de ces créances.

- Traitement des dettes à l'égard des membres de l'assemblée unique des obligataires (l' «AUO »)

La proposition d'apurement soumise à l'AUO permettra le remboursement de 5,4 M€, sur un total de 8,8 M€ de créances obligataires, le jour du règlement-livraison des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital à intervenir en nature par remise d'actions nouvelles (4,9 M€) et en espèces au moyen d'une soulte (0,5 M€).

Le solde, qui correspond en grande partie aux coupons d'intérêts à courir d'ici à 2021, sera abandonné. Cet abandon sera indirectement compensé par la liquidité immédiate qui est ainsi offerte aux obligataires ainsi que par l'espérance de gain sur les actions nouvelles remises, qui est par nature non plafonnée.

La proposition faite à chaque souche d'obligations est la suivante :

- **Pour chaque OC :**

- Émission de 20 actions à 0,46€ chacune, souscrites par compensation,
- Assortie d'une soulte payée par la Société de 0,65€,

Pour solde de tout compte, en contrepartie d'un abandon par chaque titulaire :

- De 0,65€ de nominal par obligation convertible,
- Des intérêts échus et à échoir, soit 1€ par obligation convertible et plus généralement de tous éventuels surplus.

- **Pour chaque OS :**

- Émission de 764 actions à 0,46€ chacune, souscrites par compensation,
- Assortie d'une soulte payée par la Société de 37,90€,

Pour solde de tout compte, en contrepartie d'un abandon par chaque titulaire :

- De 30,66€ de nominal par obligation sèche,
- Des intérêts échus et à échoir, soit 247,80€ par obligation sèche et plus généralement de tous éventuels surplus.

Chaque action nouvelle émise en exécution du plan sera assorti d'un bon de souscription d'action (BSA). Deux BSA permettraient de souscrire une action nouvelle de la Société, pour un prix de 0,46€ (soit 0,23€ par BSA), entre le 3 septembre 2018 et le 4 septembre 2020. Les BSA seront par ailleurs admis aux négociations sur Alternext dans un délai de six mois à compter du jour du règlement-livraison des actions à bon de souscription d'action.

La soulte totale à verser aux obligataires devrait s'élever à environ 500 K€.



au nom de la rose



Post opération, les titulaires des OC et des OS recevront près de 10% du capital d'EMOVA GROUP (contre un flottant actuel de 1,95%) et bénéficieront d'une liquidité sur le marché.

La conversion en actions des OC et OS et le versement de la soulte emportera renonciation par les titulaires des OC et/ou OS à tous droits au titre de ces valeurs mobilières.

- Traitement des dettes d'exploitation du Plan de Sauvegarde non soumises à la SFA

Les dettes non financières d'EMOVA GROUP ne sont pas impactées par la procédure de SFA et seront réglées selon les modalités d'apurement qui leur sont propres.

S'agissant précisément des dettes résiduelles du Plan de Sauvegarde à l'égard des administrations fiscales et sociales et des fournisseurs pour un montant total de 385.527,05 €, elles seront payées comptant dans le mois de la purge des voies de recours du jugement d'arrêté du Plan de SFA.

- Vote des membres du Comité des Etablissements de Crédit (« CEC ») et vote en assemblée unique des obligataires (l'« AUO »)

Le Comité des Etablissements de Crédit (« CEC ») s'est tenu le 8 décembre 2016 et l'assemblée unique des obligataires (l'« AUO ») le 20 décembre 2016.

- Les membres du Comité des Etablissements de Crédit (« CEC ») (représentant à date une créance totale de 4,06M€) ont unanimement approuvé le projet de plan avec, pour plus des trois quarts d'entre eux, un choix pour l'apurement de leur créance résiduelle selon les mêmes modalités que celles fixées dans le plan de sauvegarde du 3 mai 2012 résolu le 22 novembre 2016.

- L'assemblée unique des obligataires (l'« AUO ») (représentant à date une créance totale de 8,81M€) a quant à elle approuvé le projet de plan à 97,82 % des voix exprimées, représentant 22,62 % du montant total de la dette obligataire de la Société.

- Jugement du 20 janvier 2017 arrêtant le plan de sauvegarde financière accélérée (« SFA »)

Le Tribunal de commerce de Paris a rendu le 20 janvier 2017 un jugement arrêtant le plan de sauvegarde financière accélérée présenté par la Société.

EMOVA GROUP va désormais procéder à une exécution rapide du plan dans un délai maximum de 6 mois.

Dans ce délai, et conformément aux modalités du plan indiquées supra, la Société :

- remboursera intégralement ses créanciers non-financiers, ainsi que ceux de ses créanciers financiers non-obligataires ayant opté pour un remboursement à hauteur de 50 % de leur créance résiduelle (option A),
- conclura des avenants avec les créanciers financiers non-obligataires ayant préféré l'apurement de leur créance résiduelle selon les mêmes modalités que celles fixées dans le plan de sauvegarde du 3 mai 2012 (option B),
- procédera à une émission d'actions avec bon de souscription (« BSA ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui permettra, avec le versement concomitant d'une soulte, de désintéresser complètement les créanciers obligataires.

A l'issue de ces opérations, la Société sera définitivement sortie de toute procédure collective.



au nom de la rose



NOTE 5 – INFORMATION SECTORIELLE

Le découpage de EMOVA GROUP, opéré en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » est identique à celui opéré en application de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » aux fins d'identification des UGT ; ce découpage, fondé sur l'organisation du Groupe, repose sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et UGT du Groupe.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » permet de regrouper les secteurs opérationnels du Groupe présentant des performances et des caractéristiques économiques similaires.

Le Groupe est ainsi géré en deux secteurs opérationnels distincts, strictement identiques aux deux UGT correspondantes :

- Le secteur/UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose.

Au sein du Groupe, l'activité de franchiseur multi-enseignes, exercée au travers de l'UGT « Services », repose sur une recherche constante de synergie et de complémentarité entre les trois enseignes, qui présentent des caractéristiques économiques similaires :

- Nature du produit : Offre commune basée sur le libre-service ;
- Nature des contrats : Synergie des termes juridiques et financiers des trois contrats de franchise ;
- Typologie des clients : Aucune différence entre les trois enseignes ;
- Communication mutualisée : Site Internet mutualisé, communication grand public mutualisée, rationalisation des coûts publicitaires par la synergie des trois enseignes au profit de l'ensemble des franchisés du Groupe ;
- Services animation/développement/finance mutualisés.

Cette recherche de synergie et de complémentarité entre les trois enseignes est également appréciée à la lumière du nombre important de franchisés multi-enseignes du Groupe ; cette politique contribue nécessairement à l'interdépendance des entrées de trésorerie que constituent les redevances perçues des franchisés.

En effet, le Groupe a mis en œuvre il y a plusieurs années une politique de synergies entre les trois enseignes. Lorsque qu'un franchisé exploitant déjà un magasin sous une première enseigne souhaite exploiter d'autres magasins sous d'autres enseignes, le Groupe lui donnera, à juste titre, la préférence par rapport à un candidat franchisé, nouvel entrant au sein du Groupe.

- Le secteur/UGT « Produits » comprenait l'activité de « vente en gros » et de « vente au détail ».

A la suite de la décision d'arrêt des fonctions de centrale d'achat, l'UGT Produits a de facto été déprécié à 100%.

L'activité de « vente au détail » correspond aux magasins en propre. Nous parlerons désormais d'un secteur/UGT « magasins ».

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.



au nom de la rose



NOTE 6 – CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Ventes de marchandises	5 907	2 912
Production vendue de biens	38	39
Production vendue de services	8 789	8 790
Chiffre d'affaires	14 734	11 741

Le chiffre d'affaires de l'activité vente de marchandises correspond à l'activité des sociétés Monceau Fleurs SA (magasin Boulevard Malesherbes à Paris), RFE (magasins de Evreux, Gravigny, Lisieux et Fleury sur Orne), MFE (magasins de Compiègne et Corneilles en Paris), HPE (magasins de Chalons & Dijon), Magie Florale (magasin place Denfert Rochereau à Paris) ainsi que la société DR (suite à l'acquisition du périmètre Au Nom de la Rose -17 magasins situés à Paris). Seuls les magasins de Malesherbes et Evreux-Gravigny sont comparables sur deux ans. L'acquisition des autres magasins explique cette hausse significative du Chiffre d'Affaires.

La production vendue de services englobe les revenus tirés de l'activité de franchiseurs à savoir les redevances assistance, redevances publicité, les droits d'entrée ainsi que les produits perçus par le référencement.

NOTE 6 BIS – RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Les autres produits et charges opérationnels regroupent l'intégralité de charges ou produits ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise. Aussi, si un tel reclassement n'était pas effectué, la lecture de la performance pourrait en être affectée.

Sur l'exercice, le Groupe a poursuivi sa réorganisation/restructuration. Ce plan de restructuration a été initié concernant l'ensemble des sociétés du Groupe. Cela fait suite aux différents changements stratégiques (fermeture centrale d'achat) et au remaniement général de la gouvernance, et à la refonte des sites opérationnels. Dans ce cadre ont été comptabilisés des frais inhabituels de recrutement, de management de transition, de plans de départ, de déménagement des sites, de communication de crise et d'honoraires d'expertise.

Le Groupe a également ajusté au cours de l'exercice le montant de sa provision pour ses litiges sociaux et litiges franchisés, incluant honoraires, frais, débours, provisions sur créances irrécouvrables, déjà comptabilisée au 30 septembre 2015 au titre du plan initial de réorganisation.

En conséquence, le Groupe a procédé à sa meilleure estimation et comptabilisation des coûts engendrés par les mesures précitées et a constaté des autres produits et charges opérationnels pour un total de - 621 K€ au 30 septembre 2016.

Ce résultat inclut essentiellement :

- une charge de -421 K€ concernant des frais inhabituels de réorganisation des activités du Groupe ;
- une charge de -206 K€ concernant des honoraires de communication et expertise de crise ;
- autres produits et charges estimés non courant par la direction : 6 k€.



au nom de la rose



NOTE 7 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le coût de l'endettement financier est de :

Libellé - K€	30/09/2016	30/09/2015
Coût de l'endettement financier brut	-1340	-1461
Coût de l'endettement financier brut	-1 340	-1 461

Le résultat financier se décompose comme suit :

Libellé - K€	30/09/2016	30/09/2015
Rep./Provisions actifs financiers	80	44
Autres produits financiers	1081	2 771
Ecart de conversion	6	0
Produits financiers	1 166	2 815
Pertes de change sur opérations financières	14	
Dot/Provisions sur actifs financiers	89	7
Ecart de conversion	0	0
Charges financières	103	7
Autres produits et charges financières	1 063	2 808

Le poste des autres produits et charges financières fait ressortir un produit financier de 1063 K€ qui résulte essentiellement de la confiance de l'actionnaire de référence de Emova Group qui a consenti un abandon de créance de 1 086 K€ (avec clause de retour à meilleure fortune).



au nom de la rose



NOTE 8 – IMPOTS

a) Charge d'impôt sur les résultats

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Impôts sur les bénéfices		88
impôts différés	-1678	-89
Charges d'impôts	-1 678	-1

b) Impôts différés

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Impôts différés - Actif		
Solde à l'ouverture	164	
Effet résultat	618	164
Effet change		
Autres effets	34	
Solde à la clôture	816	164
Impôts différés - Passif		
Solde à l'ouverture	1060	1002
Effet résultat	-1060	253
Effet change		
Autres effets		-196
Solde à la clôture		1060

Au 30 septembre 2015, il y avait 6 545 K€ d'impôts différés activés liés aux déficits fiscaux. Sur la période, il a été activé 1 798 k€ d'impôts différés liés aux déficits fiscaux dont 1 477 k€ par le compte de résultat.

Ce montant a été analysé à la clôture du 30 septembre 2016 sur les principales hypothèses (y compris horizon temps pour l'estimation des bénéfices futurs) qui ont notamment servi aux tests de dépréciations (voir Note 11) pour les UGT.

Il apparaît à ce jour qu'il n'y a pas de remise en cause du stock d'impôts différés activés.

Le stock d'impôt différé sera consommé sur une durée de 7 années.



au nom de la rose



NOTE 9 – RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Au 30 septembre 2016, les sociétés suivantes sont considérées comme étant en activités abandonnées :

Flore Distri, WHKS, KSV Holding, MF Italia, et Monceau Fleurs International.

Le résultat net des activités abandonnées s'analyse de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Activité abandonnée ou activité destinées à être cédées	-101	-285
Résultat net des activités abandonnées ou destinées à être cédées	-101	-285

NOTE 10 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la Note 2-D-(e) Résultat par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Libellé	30/09/2016	30/09/2015
En euros		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	695 959	357 479
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action	99 958 267	92 610 058
Effet de la dilution :		
- Obligations convertibles	84 608	84 608
- Options d'achats ou de souscription d'actions	(11344)	(11344)
- Attribution d'actions gratuites		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action	100 031 531	92 683 322
En euros		
Résultat net par action	0,01	0,00
Résultat net dilué par action	0,01	0,00



au nom de la rose



NOTE 11 – ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

L'UGT correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Les UGT, qui correspondent aux secteurs opérationnels, représentent les axes métiers du Groupe et sont indépendantes des entités juridiques.

Comme précisé à la note 5 du présent document, le Groupe est géré en deux secteurs opérationnels distincts, correspondant, à l'identique, à deux UGT :

- Le secteur/UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose.
- Le secteur/UGT « Magasins » comprend désormais l'activité « vente au détail » des produits sur plusieurs points de vente à destination d'une clientèle de particuliers.

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d'acquisition par participation (en valeur brute) :

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Partenaires		
Monceau Fleurs	1466	1466
Happy	8 040	8 040
Hauraunize-Rapid'Flore	11368	11368
KSV BV		
LGDV	67	67
Cartomania	50	
Finaroses	771	
Magie Florale	422	422
Ecart d'acquisition	22 184	21 363

Tableau d'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie en 2016



au nom de la rose



Libellé - €	UGT MAGASIN	UGT SERVICES	Total
Partenaires			
Monceau Fleurs		1466	1 466
Happy		8 040	8 040
Hauraunize-RapidFlore		8 542	8 542
LGDV		67	67
Magie Florale	422		422
CARTOMANIA	50		50
FINAROSSES		771	771
UGT - Valeur brute	472	18 886	19 358
Dépréciation de l'UGT produit			
Dépréciation de l'UGT Services			
UGT - Dépréciations			
UGT - Valeur nette	472	18 886	19 358

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Ce test est effectué en septembre de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe. En cas de différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel sous le libellé « Dépréciation des Goodwill ». La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du Groupe, aux actifs nets correspondants.

- UGT Magasin

Il n'existe à ce jour aucun indice de perte de valeur sur l'UGT des magasins.

- UGT Services

Il n'existe à ce jour aucun indice de perte de valeur significatif sur l'UGT services.

EMOVA GROUP a fait l'acquisition du périmètre AU NOM DE LA ROSE et de la société CARTOMANIA (Magasin situé à Fleury sur Orne), respectivement au mois de juin et février 2016. Le Groupe a constaté un écart d'acquisition de 771 K€.

Au 30 septembre 2016, les valeurs recouvrables des UGT Services correspondent à leur valeur d'utilité et sont essentiellement déterminées à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation basés sur l'activité des cinq prochaines années ainsi que d'une valeur terminale. Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a fondé ses projections de flux de trésorerie portent sur le taux d'actualisation, les taux de croissance, les prévisions d'évolution des prix de vente et des coûts d'exploitation. La Direction a déterminé le taux d'actualisation sur la base du taux sans risque auquel a été ajoutée une prime de risque adaptée. Comme l'an dernier, le Groupe a préparé les projections de flux de trésorerie sur la base, d'une part, du budget 2016/2017 et, d'autre part, du business plan. Le business plan est basé sur les meilleures estimations de la Direction, qui sont susceptibles d'être révisées à tout moment en cas d'événement ou circonstances particulières. A ce titre, les commissaires aux comptes n'ont pas été en mesure d'apprécier à la clôture de l'exercice précédent la nécessité ou non de constituer une dépréciation de l'écart d'acquisition relatif à l'UGT service, lequel s'élevait au 30 septembre 2015 à 18.115 K€, et dans cette hypothèse son montant éventuel, ni la probabilité que l'entité disposera de bénéfices imposables sur lesquels pourront s'imputer les déficits fiscaux



au nom de la rose



ayant fait l'objet d'une activation d'impôts différés. Ces éléments avaient conduit les commissaires aux comptes à formuler une observation dans leur rapport sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Les taux de croissance retenus dans le business plan reflètent les meilleures estimations de la Direction.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Des prévisions détaillées sur 5 ans ;
- Un taux d'actualisation de 10,5 % ;
- Un taux de croissance de 1 % pour le calcul de la valeur terminale ;
- Une valeur de marque représentant 45 % de la valeur des actifs incorporels. Ce ratio résulte d'une analyse du rôle des marques dans la création de valeur.

Une analyse de sensibilité a été réalisée pour l'UGT service portant sur le taux d'actualisation et le taux de la croissance incluse dans la valeur terminale.

Valorisation de l'UGT Services (en M€)

	Taux d'actualisation		
	10.0%	10.5%	11.0%
0.5%	49.1	46.4	44.0
1.0%	51.3	48.4	45.7
1.5%	53.8	50.6	47.7

Il est à noter qu'en moyenne l'ouverture d'un magasin chaque année par an sur la durée du plan a un impact de 979 K€ sur la valorisation de l'UGT service.

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à leur valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée. Il en est de même pour la valeur des marques.



au nom de la rose



NOTE 12 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations incorporelles :

Libellé - k€	30/09/2016	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2016
Frais de recherche & développement	180						180
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	15 219	3			1296		16 518
Fonds commercial / Droit au bail	4 096	193	-10		1 195		5 474
Immobilisations incorporelles en cours	138	283				80	501
Immobilisations incorporelles brutes	19 634	479	-10		2 491	80	22 673
Amortissements des frais de rech. & développ.	180						180
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	641	159			331		1 131
Amortissements des immobilisations incorporelles	821	159			331		1 311
Provisions dépréciation fond commercial	139						139
Provisions sur immobilisations incorporelle	139						139
Immobilisations incorporelles nettes	18 674						21 223

Le poste « concessions-brevets... » est principalement constitué des marques issues de l'affectation des écarts d'acquisition et se décompose comme suit :

EN k€	UGT Produits	UGT Services	Total
Marque Rapid'Flore		7 200	7 200
Marque Happy		2 500	2 500
Marque Monceau Fleurs		4 399	4 399
Marque Au nom de la Rose		962	962
total		15 061	15 061

Le poste fonds commercial / Droit au bail est notamment constitué du fonds exploité par la société Monceau Fleurs SA, sise au 92 Boulevard Malesherbes-75 008 Paris, valorisé pour un montant de 2 722 K€. La variation de périmètre correspond à la juste valeur des droits au bail et des fonds de commerce du périmètre Au nom de la Rose valorisé à 1 195 k€.



au nom de la rose



NOTE 13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

Libellé - k€	30/09/2015	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2016
Terrains							
Constructions	510						510
Installations techniques, matériel & outillage	34	10			31		74
Autres immobilisations corporelles	1463	210	-7		1787		3453
Immobilisations corporelles en cours	80	21	-1			-80	20
Avances et acomptes s'immo. corp.		4					4
Immobilisations corporelles brutes	2088	244	-8		1817	-80	4061
Amort. sur agencements et aménagements de terrains							
Amortissements des constructions	304	48					352
Amortissements install. tech. matériel & outill.	33	1			25		60
Amortissements des autres immobilisations corp.	943	144	-1		1471		2558
Amortissements des immobilisations corporelles	1281	193	-1		1496		2969
Provisions sur autres immobilisations corporelles	52						52
Provisions sur immobilisations corporelles	52						52
Immobilisations corporelles nettes	755						1040

L'évolution du poste immobilisations corporelles provient essentiellement de la variation de périmètre avec l'acquisition du périmètre Au Nom de la Rose.

NOTE 14 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2015	Résultat	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2016
Titres mis en équivalence	3	-31	-35		295	233
Titres mis en équivalence	3	-31	-35		295	233

Les autres variations des titres mis en équivalence s'expliquent par la mise en équivalence de la société Centrale des Fleurs.



NOTE 15 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la note 2-D(h) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Les autres actifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2016	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2015
Titres non consolidés	587	2	-1202		887	-5	269
Créances rattachées à des participations					38		38
Autres titres immobilisés					1		1
Prêts	8	5	0		68		81
Autres immobilisations financières	457	24	-10		165		636
Immobilisations financières	1 052	31	-1 212		1 158	-5	1 024
Provisions sur titres de participation	516	8	-320				204
Provisions des autres créances ratt. à des participations					38		38
Provisions sur prêts	8		0				8
Provisions sur autres immobilis. financières	106						106
Autres immobilisations financières - Provisions	631	8	-320		38		356
Actifs financiers non courant - nets	421						668

NOTE 16 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Clients et comptes rattachés - part > 1an	3 178	3 814
Créances fiscales et sociales	19	20
Comptes courants - actif	1733	1835
Autres créances	190	167
Autres actifs non courants - Valeur brute	5 121	5 836
Prov. clients et comptes rattachés	-2 721	-3 748
Prov. comptes courant actif	-1442	-1484
Prov. Autres créances	-188	-107
Autres actifs non courants - Provisions	-4 351	-5 338
Actifs non courant - Net	770	498



au nom de la rose



NOTE 17 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent ainsi :

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Clients et comptes rattachés - part < 1an	3 608	2 536
Prov. Clients et comptes rattachés < 1an	-1606	-606
Total créances clients - Net	2 002	1 930

La variation du montant brut des créances clients et comptes rattachés provient essentiellement de l'acquisition du groupe Au Nom de la Rose.

NOTE 18 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Etat, impôts sur les bénéfices	68	51
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1an	57	54
Créances fiscales hors IS - part à moins d'un an	2 712	2 829
Autres créances - part à moins d'un an	211	68
Autres actifs courants - Valeur brute	3 048	3 103
Prov. autres créances - part à moins d'un an	-24	-44
Autres actifs courants - Provisions	-24	-44
Charges constatées d'avances	516	467
Actifs courant - Net	3 540	3 525



au nom de la rose



NOTE 19 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Disponibilités	705	367
Trésorerie active	705	367
Trésorerie passive	239	108
Trésorerie passive	239	108

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versements de dividendes.

NOTE 20 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnés s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Actifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées	2 171	3 237
Actifs non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	2 171	3 237
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	520	796
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	520	796

La diminution de la valeur des actifs et passifs liée aux activités destinées à la vente est due en majeure partie à la sortie de titres de la Société Centrale des Fleurs.



NOTE 21 – PROVISIONS

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 2-D-(n) Provisions.

Les variations des provisions au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2016	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2016
Provisions pour risques	690	184	-153		56		776
Autres provisions pour charges	381	53	-212				222
Provisions courantes	1 071	237	-365		56		999
Provisions pour risques							
Autres provisions pour charges	229	59					287
Provisions non courantes	229	59					287
Total provisions	1 299	295	-365		56		1 286

Les reprises de provisions s'expliquent par l'extinction sur l'exercice de litiges significatifs.

NOTE 22 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se distinguent entre courant et non-courant, et s'analysent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Emprunts obligataires	5 339	6 036
Emprunts auprès établis. de crédit	3 635	2 088
Comptes courants	397	621
Autres dettes financières long terme		
Dettes financières - non courant	9 371	8 745
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	1 772	1 292
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1an	2 081	823
Dépôt de garantie	248	311
Dettes financières - courant	4 101	2 427
Total dettes financières	13 472	11 172

L'augmentation des dettes financières est due en majeure partie à la variation de périmètre avec l'acquisition du périmètre Au Nom de la Rose.



au nom de la rose



NOTE 23 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Dettes fournisseurs - part > 1an	480	654
Autres dettes - part > 1an	153	153
Autres dettes non courantes	613	807

La part non-courante des dettes fournisseurs correspond à la partie liée à l'actualisation du plan.

NOTE 24 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2016	30/09/2015
Fournisseurs et comptes rattachés	3 553	1 729
Fournisseurs et comptes rattachés	3 553	1 729
Dettes fiscales et sociales - part < 1an	4 711	3 384
Autres dettes - part < 1an	294	441
Produits constatés d'avance - part < 1an	640	648
Autres dettes courantes	5 645	4 473

La variation des fournisseurs et comptes rattachés provient essentiellement de l'acquisition du groupe Au Nom de la Rose.

NOTE 25 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe se répartissent de la manière suivante :

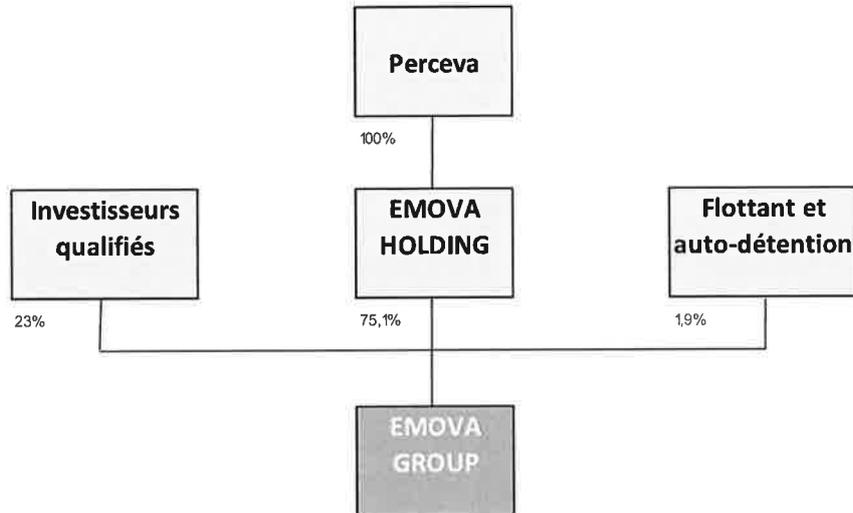
Libellé	30/09/2016	30/09/2015
Cadres	55	50
Agents de maîtrise et techniciens	5	3
Employés	73	29
Effectif moyen Interne	133	82

L'augmentation des effectifs est due en majeure partie à la variation de périmètre avec l'acquisition du périmètre Au Nom de la Rose.

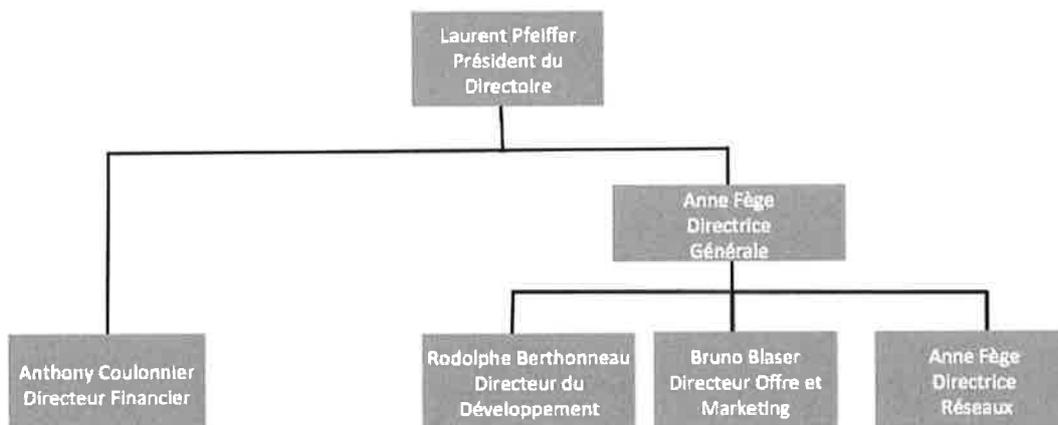


NOTE 26 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Description de l'actionnariat (au 30/09/16)



b) Description de la gouvernance



Madame Anne Fège, Monsieur Anthony Coulonnier, Monsieur Rodolphe Berthonneau et Monsieur Bruno Blaser ont été nommés en qualité de membres du Directoire pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat.

Au 30 septembre 2016, Monsieur Laurent Pfeiffer exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :



au nom de la rose



- **Président du Directoire** : EMOVA GROUP
- **Président** : FLORIA CREATION, MONCEAU FLEURS EXPANSION France, MONCEAU FLEURS EXPANSION INTERNATIONAL, MONCEAU FLEURS ITALIA, EMOVA HOLDING
- **Gérant** : LA GENERALE DES VEGETAUX, GESTFLORE, P.B PARTICIPATION, RAPID'FLORE EXPANSION INTERNATIONAL, EMOVA MARKET PLACE B.V., EMOVA MARKET PLACE, CARTOMANIA, MONCEAU FLEURS, HAPPY INC, HAURAUNIZE
- **Administrateur** : MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL,

- Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux d'EMOVA GROUP ne perçoivent aucune rémunération de la part de cette société. Les mandataires sociaux, qui sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding perçoivent une rémunération qui leur est versée par EMOVA Holding, et fait ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA GROUP dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA GROUP et EMOVA Holding.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprend une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société EMOVA Holding.

Lors de la réunion du Comité de Surveillance d'EMOVA Holding du 13 janvier 2014, il a été décidé que la rémunération variable des mandataires sociaux serait basée sur la performance Groupe pour 50% et la performance individuelle pour 50%.

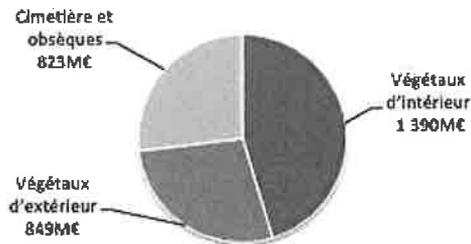
Chacune de ces composantes est évaluée séparément afin que l'ensemble de la rémunération variable à verser reflète la performance du dirigeant par rapport à plusieurs conditions appréciées de manière distincte.

Le niveau de performance individuelle de Mme Anne Fège et Mr Laurent Pfeiffer est apprécié sur la base d'objectifs stratégiques définis lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice, qui reflètent les objectifs de croissance, de rentabilité, d'efficacité opérationnelle et de productivité, tout comme pour Mme Anne Fège le niveau de performance des activités opérationnelles dont elle a la charge.

c) Données de marché

La principale source de données sur le marché résulte de l'étude réalisée par TNS Sofres en juin 2016 sur le marché 2015. Les principaux éléments de cette étude font ressortir les données suivantes, que nous proposons de reprendre :

- Ventes de végétaux aux ménages en 2014 en France



Le marché de référence pour EMOVA Group est celui des végétaux d'intérieur. Le marché des végétaux d'extérieur n'est pas significatif car limité par la superficie des points de vente. EMOVA Group représente 8% des ventes de végétaux d'intérieur.

- Consommation des ménages

- Volume : En baisse de 6,4%. Les végétaux d'extérieur (-9,3%) en baisse impactent essentiellement les jardinerie. Les végétaux d'intérieur se stabilisent (-0,6%) tout comme les achats en cimetières et obsèques (-0,2%).
- Valeur : En baisse de 2,3%. Les végétaux d'intérieur (-3%) et les achats en cimetières et obsèques (-2,2%).
- Occasion d'achat (valeur) : 14% sont pour offrir à une personne du foyer (-2%) ; 60% pour offrir à une personne hors du foyer (+2%) et 26% pour soi (=).

- Circuit de distribution

- Volume : la grande distribution reste le principal circuit (25%, en augmentation depuis 4 ans) devant les jardinerie (21%, en baisse vs 2013). Les fleuristes se maintiennent en volume (12% depuis 4 ans).
- Valeur : les fleuristes restent largement le principal circuit (52%) avec 90% de fleuristes indépendants et 10% de fleuriste en réseaux organisés. EMOVA Group représente de premier réseau de fleuristes en nombre et en valeur (environ 8% des ventes de végétaux d'intérieur).
- Web : les sommes ne représentent toujours que 2% du total mais les ventes des E-Fleuristes sont en augmentation de 19,7%.

d) Politique de gestion des risques financiers

- Risques liés à l'activité du Groupe

Risques liés à l'évolution du marché

Le marché de la vente des végétaux d'ornement (végétaux d'intérieur et d'extérieur) est un marché relativement mature. Le marché reste dépendant en particulier de l'attitude et des habitudes des consommateurs pour les événements de type festif et de la concurrence que peuvent représenter d'autres idées de cadeaux (marchés du chocolat et autres gâteaux, marchés du livre,...).

Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement



au nom de la rose



Les fleurs et plantes représentent aujourd'hui une commodité dont les prix sont négociés sur différents marchés au niveau mondial, et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Des décalages entre les productions et les demandes mondiales pourraient avoir des conséquences non négligeables en termes de prix de revient de la « matière première » achetée par les franchisés, et ainsi avoir un impact sur le niveau d'activité si les clients finaux n'étaient pas enclins à supporter une hausse des prix de ventes de la matière première des bouquets et autres compositions florales.

Ces risques de fluctuations des prix d'achat semblent aujourd'hui mieux maîtrisés par les franchisés et par le marché du « B to C » en particulier au travers du référencement de plusieurs fournisseurs (risque dilué).

Délais de paiement clients

Les facturations passées par le Groupe et correspondant aux commandes des franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée en général lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

- Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Bien que le marché de la production et du négoce de fleurs évolue à l'échelle mondiale, l'approvisionnement actuel des magasins sous enseigne est structuré autour de quelques intermédiaires, qui eux-mêmes sont fortement dépendants des marchés au cadran hollandais. Le nombre limité de ces intermédiaires implique un risque d'une dépendance accrue du fournisseur à l'égard de certains magasins qui pourrait se traduire par une dérive de la marge sur achat.

EMOVA GROUP a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achat. Si EMOVA GROUP entend promouvoir ce type de circuits de distribution, ils sont en eux-mêmes porteurs de risques liés à l'absence d'uniformité de la marchandise, aux éventuelles ruptures d'approvisionnement, et à la défaillance éventuelle de producteurs indépendants.

- Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA GROUP entend développer un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Rapid Flore, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2016, le Groupe compte 396 points de vente. Au 30 septembre 2016, 49 transactions avec contrats de franchise ont été signés :

- Monceau Fleurs, 28 franchisés ;
- Rapid Flore, 17 franchisés ;
- Happy, 4 franchisés.

Le développement d'un réseau autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA GROUP dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

Toutefois, les pratiques commerciales de certains franchisés ainsi que la qualité de service qu'ils offrent sous les différentes enseignes pourraient, dans certains cas, ne pas atteindre le niveau d'excellence opérationnelle associé aux marques elles-mêmes, et aux magasins détenus en propre par le Groupe, ce qui pourrait porter atteinte à l'identité des marques du Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur la capacité d'EMOVA GROUP à poursuivre sa stratégie de développement.



au nom de la rose



- Risques de change

Le Groupe n'a pas de relation la conduisant aujourd'hui à réaliser des transactions en une autre devise que l'euro. En conséquence, aucun risque de change n'est à ce jour supporté par le Groupe. Le Groupe n'a de fait pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

- Risques sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

- Risques de taux

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2016 s'élève à 12 827 K€.

Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Il n'y a pas de covenants financiers.

Compte tenu de son endettement bancaire et de la structure des emprunts contractés (contrats de prêts à taux fixe), le Groupe n'est pas soumis à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les éléments de passif, si une hausse des taux était constatée.

- Risques de liquidité

EMOVA GROUP a réalisé un résultat net positif de 669 K€ sur la période close le 30 septembre 2016 et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 27,4 millions d'euros. La trésorerie dégagée par l'exploitation, a représenté 1 352 milliers d'euros au cours de la période. Au 30 septembre 2016, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 466 milliers d'euros, contre 259 milliers d'euros à fin septembre 2015.

Compte-tenu de l'homologation du plan de sauvegarde ayant conduit à une restructuration de sa dette financière, aux efforts de restructuration en cours, et au renforcement des fonds propres du Groupe par le biais d'une augmentation de capital de 5 millions d'euros intervenue au cours du premier semestre de l'exercice, EMOVA GROUP a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de dépôt du présent rapport annuel.

e) Informations et transactions concernant les parties liées

En date du 6 août 2013, la société EMOVA GROUP, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA GROUP par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux).

Les modalités de ce contrat sont plus amplement décrites dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes qui a été préparé pour les besoins de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Au 30 septembre 2016, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui :

- facture sur l'exercice des prestations de services (Direction générale) à hauteur de 1 249 K€ H.T
- a abandonné son compte courant à la clôture pour 1 086 K€. (2 793 k€ avait été abandonné sur l'exercice 2014/2015)



au nom de la rose



f) Engagements hors-bilan

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA GROUP dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.

L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par la société EMOVA GROUP auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société HAURAUNIZE acquise par EMOVA GROUP.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille MAGIE FLORALE auprès de la BRED pour un montant de 268 653€.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille MAGIE FLORALE auprès de la BRED pour un montant de 48 000€.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

Epuration du compte courant créateur de la société EMOVA Holding SAS dans les comptes d'EMOVA GROUP SA.

La société EMOVA HOLDING SAS a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA GROUP SA d'un montant total arrêté à la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€). Le solde du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les livres de la société EMOVA GROUP SA est ramené à zéro à compter de ce jour.

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP sa à hauteur de son capital social actuel qui s'élève à 14 993 740,05€.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini aux paragraphes ci-dessus «Informations et transactions concernant les parties liées», la société EMOVA GROUP SA s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini.

Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.